

## **Carte communale : avis favorable du conseil municipal**

### **Les news de Saint Sauveur**

Posté par: sandrine

Publiée le : 25/03/2005 16:10:00

Le conseil municipal s'est réuni mardi soir, sous la présidence du maire, Jean Billon, avec un ordre du jour assez chargé dont la carte communale, un nouveau lotissement et divers travaux.

Carte communale. - Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de carte communale tel que présenté à l'enquête publique (close le 7 janvier). Le conseil approuve, à son tour, le projet qui, pour être adopté, doit faire, à présent, l'objet d'un arrêté préfectoral.

Projets prioritaires. - Le nouveau lotissement communal, appelé lotissement des Chênes, est lancé le mois prochain. Situé sur la route de Lampaul, il compte cinq lots dont deux sont d'ores et déjà réservés.

Le conseil a également recensé les projets et retenu, notamment, la réalisation d'une nouvelle mairie, en face de l'actuelle, et la réalisation de travaux lourds de voirie.

Assainissement. - Dans le cadre des travaux d'assainissement, un contrôle des réseaux doit être réalisé par une entreprise indépendante de celle qui effectue les travaux (étanchéité, inspection télévisée). Le conseil décide de retenir la société ACT, pour la somme de 7 644 € HT.

Voirie. - L'entreprise Eurovia est retenue pour les travaux sur le chemin de Hent-Glaz, pour la somme de 47 666 € HT. Le conseil autorise le maire à signer les devis et pièces qui en découlent. Classement de mobilier. - Pour la protection juridique des objets mobiliers suivants, un classement au titre des monuments historiques a été demandé : un calice, une coquille de baptême et un ciboire. Un avis favorable a été émis par la commission départementale et le dossier sera soumis à la commission supérieure des monuments historiques, dans la perspective d'un classement. Le conseil sollicite le classement définitif.

Restauration du trésor d'orfèvrerie. - Le conseil donne son accord au devis de nettoyage présenté par Jean-Gaël Kaigre, à hauteur de 4 009 €. La part de la commune sera de 670 €, plus 657 € au titre de la TVA. L'opération pourrait être réalisée à partir du 15 avril.

#### En bref

- Contrat éducatif local : la somme de 2 530 € a été versée à la commune, au titre de 2004. Elle sera répartie de la façon suivante : 800 € pour Guimiliau (découverte de la musique) ; au centre d'animation locale, pour l'amélioration de l'accueil au CLSH (730 €), pour l'éveil au livre (450 €) et pour les activités ponctuelles d'adolescents (550 €).

- Contrat de dératisation : le conseil autorise le maire à signer les différents contrats de dératisation avec SHEF 2000, pour 2005. Le prix est de 1 460 € pour des interventions chez les privés et de 100,53 € pour les interventions dans la cantine.

- Garderie : à partir du 1er mai, la garderie sera payante (1 € le matin ; 1,35 € l'après-midi ; 2,35 € la journée).

- Qualité de l'eau : le bilan 2004 du contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine a présenté une bonne qualité, hormis un dépassement momentané du taux en nitrate.

- Enveloppes timbrées : accord du conseil pour le lancement de 10 000 enveloppes timbrées et décide l'achat de 2 000 enveloppes pour 1 166 €.

Journal Ouest-France du 25/03/2005